

journalistes



Dossier

Les tarifs de la pige, statu quo et indécence

Pour la troisième fois, après 2007 et 2012, l'AJP a mené une enquête sur les tarifs payés aux journalistes indépendants par les médias belges francophones. Celle-ci s'est déroulée de juillet à octobre. 75 journalistes y ont participé.

Cette enquête nous permet, comme nous nous y attendions, de dresser un constat majeur, implacable : rien n'a changé ! Que ce soit pour les photographes, les journalistes ou les caméramans. Qu'ils exercent dans la presse écrite, audiovisuelle ou numérique. L'information qui est produite par les freelances est indignement rétribuée et les tarifs pratiqués n'ont pas bougé depuis 5 ou 10 ans, voire plus. Par ailleurs, les tarifs peuvent être sensiblement différents d'un média à l'autre ou, pire, au sein des diffé-

rentes rédactions d'un même média. Certains médias payent comme un jour ouvrable le travail de week-end ou les jours fériés; ou exigent la cession des droits d'auteur. Le non-paiement de frais de déplacement ou la republication « gratuite » d'un article online sont légion.

Au niveau européen également, une récente étude de la Fédération Européenne des Journalistes (FEJ), dont l'AGJPB est membre, montre que les freelances ont, de manière quasi générale, un statut précaire et des droits souvent bafoués.

Les revenus pratiqués par les médias, ainsi que les conditions de travail subies par de nombreux indépendants, maintiennent nombre d'entre eux dans la précarité. Cette précarité a certainement un impact nuisible sur la qualité de l'information, celle des médias ainsi que sur le pluralisme de la presse, garant, rappelons-le, du bon fonctionnement de notre démocratie.

Benoit Audenaerde

Suite et dossier en pages 4 et 5

En 2006 déjà, l'AJP menait campagne pour dénoncer les tarifs des pigistes.

Sommaire

Campagne

Punir les crimes contre les journalistes 2

Diversité

Comblent le gouffre qui sépare journalistes et jeunes 3

Conseil

Le «mind mapping» peut vous aider à structurer vos papiers 6

Sortie de presse

Un nouvel ouvrage très concret sur la liberté d'expression 7

Tarifs 2016

Cotisations inchangées en 2016

Décembre approche, il est temps de penser à renouveler votre cotisation AJP pour 2016.

Bonne nouvelle : le conseil de direction de l'AJP a décidé de garder des tarifs inchangés pour l'année 2016.

Les paiements effectués avant le 11 décembre garantissent l'envoi des documents avant la fin du mois de décembre.

Tarifs et compte sont mentionnés sur le site de l'AJP: <http://www.ajp.be/membres/>

Journalistes stagiaires: 87 €; professionnels: 137 €; collaborateurs de presse: 92 €; membres honoraires: 84 €; étudiants en journalisme: 48 €.

2012 2013 2014 2015 2016

Les pigistes restent les pigeons de la profession

Depuis 2005 et notre campagne «Pigiste, pas pigeon!», les mêmes constats reviennent: en presse quotidienne, magazine ou dans l'audiovisuel, les journalistes pigistes sont toujours sous-payés.

Suite de la page une

Sans surprise, les tarifs pratiqués par la DH « n'ont, pour Laurent (*), pas été indexés depuis mes débuts en 2006. » Vraiment ? « À l'exception du tarif journée passé à 80€ , au lieu de 75€, en 2014 ». Et si on devait juger ce montant insuffisant, pourquoi ne pas aller voir ailleurs ? Au Soir, par exemple. « Les tarifs pour Le Soir n'ont pas évolué en dix ans. Quelle que soit la rubrique », nous dit Bertrand. D'accord. Mais en presse écrite, il y a toujours moyen de placer une photo en plus, non ? Oui ! Sauf que pour Aurélie, « à L'Avenir Luxembourg, la photo est comprise dans le prix de l'article ». Damien, lui, touche pour une photo légende à la DH « 12,5€ en sport et 7,5€ en Infogé ». Mais vu le déploiement des titres de presse sur des supports numériques, les revenus ne se sont-ils pas multipliés ? Pas pour David, à L'Avenir, dont « les articles diffusés sur le web ne sont pas rétribués. Ils le sont une seule fois », quand ils sont publiés dans la version papier. Idem pour Florence, à qui il est parfois « demandé de donner des informations par téléphone pour le site web quand l'actu est particulièrement chaude. Aucune rémunération supplémentaire n'est prévue ». Mathieu, au Soir.be, perçoit « 55€ pour le commentaire en live d'un match de football et la rédaction de l'article qui s'ensuit ».

On reconnaît que ces montants et conditions de travail donnent plutôt envie d'aller voir ailleurs. En presse périodique par exemple. Comme le fait Benoît chez Femmes d'aujourd'hui, où le

signe est payé 0.035€, chez Valériane où il est payé 0.033€, chez Imagine où l'article de 4.000 signes est payé 200€. Cependant, il précise que « ces montants forfaitaires ne doivent pas impressionner. Il s'agit d'articles longs et/ou de vulgarisation scientifique, exigeants en temps ». Et si ces tarifs pratiqués dans la presse écrite ne conviennent pas, pourquoi ne pas aller faire un tour en télé ? À Télévesdre, on fait du bon boulot. Comme Isabelle qui, comme la plupart des indépendants, travaille « essentiellement pendant les soirées et le week-end ». Et dont les reportages (tournage et montage), payés 125€, n'ont enregistré « aucunes indexation ni augmentation depuis au moins 5 ans ». Tandis que chez RTC, Nancy précise que « les heures supplémentaires sont payés pour un sujet JT mais pas pour un sujet de RTC Sport et il n'y a pas de supplément pour des prestations effectuées le dimanche ou en soirée et nuit ». Au sein d'une chaîne nationale, Jean-François nous confie que le reportage en zone de conflit est payé 700€. Mais « il faut se battre à chaque fois pour maintenir ce montant ».

Enfin, si les journalistes continuent ce métier, c'est parce que celui-ci est passionnant. Car, comme le dit Alexis, même si certains médias « acceptent une petite valorisation en cas d'exclusivité ou si il s'agit d'un reportage à l'étranger, les tarifs pratiqués sont totalement indécents ! »

(* Prénoms d'emprunt.

Benoit Audenaerde

Des tarifs obligatoires ou recommandés

- **Tarifs obligatoires en presse quotidienne.** Ces tarifs minimum ont été négociés avec les éditeurs, pour les textes et les photos. D'autres tarifs sont recommandés par l'AGJPB. Les détails se trouvent sur notre site: <http://www.ajp.be/independants-tarifs-baremes/>

- **Le Fonds pour le journalisme**, qui soutient les projets ambitieux des journalistes, préconise l'application d'honoraires journaliers de 150 à 300 euros. <http://www.fondspourlejournalisme.be/des-honoraires-decents-de-150-a-300-eur-par-jour/>

- **Les tarifs de la SOFAM**, qui concernent les œuvres des arts visuels, comprennent cinq catégories: presse, édition, publicité, multimédia, supports divers. Les détails de ces tarifs sont publiés sur le site: <http://www.sofam.be/fr/30/Tarifs-Belgique>

- **Le site www.journalistefreelance.be** réunit, renseigne et rend visibles les indépendants.

Les tarifs pratiqués en presse écrite quotidienne

	Le signe	La brève	L'article court	Le reportage ou l'article long	La page	Le forfait journée	La photo	Le km
Belga		10€ / 20€	20€	20€ / 40€		30€ / 45€ / 160€ / 200€	20€	0€
La Dernière Heure		2,5€ / 4€ / 6,2€	15€ / 21€	26,5€	60€ / 75€ / 77€	80€ / 130€	7,5€ / 12,5€	0,20€
La Libre Belgique	0,04€	4€ / 25€	15€ / 25€ / 60€	75€ / 150€ / 250€	100€ / 200€	120€ / 130€ / 135€ / 140€ / 180€	7,5€ / 50€	0,20€ / 0,25€ / 0,35€
L'Avenir		2€ / 3€ / 10€	15€ / 20€ / 25€ / 50€	25€ / 30€ / 35€ / 75€ / 80€	40€ / 60€ / 100€ / 120€	100€ / 110€	0€ / 5€ / 6€ / 6,5€	0,19€ / 0,20€ / 0,22€
Le Soir	0,025€	12,5€		50€	200€ / 300€	125€ / 180€	35€ / 50€ / 105€	0,25€
Sudpresse		5€ / 8€	8,5€ / 15€ / 20€	18,5€ / 35€	70€ / 100€	100€	0€ / 3,75€	0,15€ / 0,17€ / 0,20€

Les tarifs pratiqués en presse écrite périodique

	Le signe	Page de +/- 3000 signes	Page de 4000 signes et plus	La photo	Le km
Femmes d'aujourd'hui	0,030€ / 0,033€ / 0,035€	125€ / 155€			
Imagine Demain le monde	0,030€	120€	200€	25€	
Le Vif / L'Express		120€ / 130€ / 150€	150€	112€	0.15€ / 0.30€
Moustique	0,03€ / 0,04€ / 0,05€	120€	160€ / 300€	130€	0€ / 0,3178€
Trends-Tendances		150€ / 212,5€	150€	50€	0.25€

Les tarifs pratiqués en presse audiovisuelle

	L'heure de journaliste	Forfait reportage ou sujet	Forfait jour (8h à 10h prestées)	Le km
DH Radio	20€			
RTBF (radio)	20€ / 22€	50€ / 60€ / 80€ / 120€	160€	0,15€ / 0,3412€
BXFM (radio)	12.5€	25€		
RTL - TVI (télé)		150€		

Ces chiffres résultent de notre dernière enquête menée auprès des indépendants via notre plateforme journalistefreelance.be. Les résultats complets se trouvent en ligne.

Les droits sociaux des journalistes indépendants en Europe

Une nouvelle étude menée par la Fédération européenne des journalistes (FEJ) révèle la diversité des situations professionnelles vécues par les journalistes indépendants et les écarts du niveau de protection de leurs droits sociaux dans les pays européens.

Le 19 novembre dernier, la FEJ a organisé le rendez-vous semestriel avec son groupe d'experts sur les freelances (FREG). Ils ont analysé les résultats d'une enquête menée depuis mai sur les statuts sociaux des journalistes indépendants et leur représentation au sein des associations professionnelles et syndicats en Europe. Trente-trois organisations provenant de 28 pays membres de la FEJ ont répondu au questionnaire en ligne. Les résultats révèlent des disparités inquiétantes entre les niveaux de protection des droits sociaux des journalistes indépendants et notamment concernant leur droit à s'organiser en syndicat pour défendre leurs intérêts professionnels.

Pourcentage de freelances

Tandis que des associations allemandes et polonaises indiquent un taux d'affiliation très élevé de journalistes indépendants (avoisinant 70% des membres), d'autres ne peuvent légalement pas les accueillir (0 % au TGS en Turquie et chez ESIEMTH en Grèce). « En Turquie, par exemple, toute personne qui veut s'affilier à un syndicat de journalistes doit impérativement avoir un contrat de salariat et être actif dans le secteur des médias (regroupant des journalistes, des imprimeurs, des programmeurs, des producteurs de CD...) tel que défini par le pouvoir. La qualité de membre du syndicat se perd automatiquement si vous êtes viré de votre emploi ou si vous changez de statut social. Légalement, c'est donc le pouvoir qui décide qui peut être membre du syndicat. Avec le soutien de la FEJ, nous avons mis sur pied une nouvelle catégorie de membre qui offre la possibilité aux journalistes freelances de s'affilier au TGS et de profiter des avantages même s'ils ne seront pas repris sur la liste officielle de nos membres », explique Gökhan Durmus, responsable de la section d'Istanbul au sein du TGS.

La qualité de membre requiert des critères divers selon les organisations. Dans la majorité des cas (78% des répondants), les travailleurs indépendants doivent posséder un statut de journaliste professionnel défini par la législation nationale. En Azerbaïdjan, en Bulgarie et en Pologne, un seuil minimum de publications conditionne également l'adhésion.

A noter qu'en Pologne, la cooptation des

membres est toujours de mise !

Près d'un quart (23%) des répondants affirment offrir une réduction sur le montant de la cotisation annuelle aux journalistes indépendants. En Espagne, celui-ci est diminué d'un tiers alors qu'en Roumanie il est plafonné à 20% de la cotisation payée par un journaliste professionnel salarié. D'autres associations professionnelles ont établi une cotisation fixe pour les journalistes indépendants alors que la contribution des travailleurs salariés est calculée en fonction de leur salaire. Seules 54% des organisations répondantes disent prendre en charge spécifiquement la question des « freelances ».

Tarifs des piges de 5 à 300 euros

La valeur monétaire d'un article varie très fortement d'un pays à l'autre. En Roumanie, en Italie et en Ukraine, un article de 4.000 caractères sera rémunéré 10, 21 ou 30 euros (tarifs les plus bas des organisations répondantes), quand en Autriche et Suisse, le même article vaudra 150 et 300 euros. Un article à destination de l'internet peut également voir sa valeur diminuée de moitié ou plus : jusqu'à 5 euros par article publié sur un support média en ligne en Macédoine et en Roumanie et jusqu'à 6 euros en Italie.

Et la sécurité sociale ?

Près de la moitié des organisations (43%) estiment que le système national de sécurité sociale ne protège pas les droits sociaux des travailleurs indépendants.

« La Fédération européenne des journalistes et son groupe d'experts sur les freelances (FREG) appellent les responsables politiques nationaux et européens à revoir leurs copies en vue d'assurer un renforcement des droits fondamentaux des travailleurs freelances. Dans plusieurs pays européens, nous constatons l'absence de liberté d'association pour les journalistes indépendamment de leur statut social, l'absence de dialogue social au sein des entreprises de presse, la multiplication des accords non écrits entre employeurs et travailleurs précaires et la violation des droits d'auteur qui ne font que promouvoir l'exploitation dans le secteur médiatique. Ce combat pour les droits sociaux ne peut qu'être mené en réunissant les salariés et les indépendants au sein d'une même organisation. La qualité et l'accès à l'information du public dans un pays dépend également de conditions de travail de ses journalistes », conclut Mogens Blicher Bjerregaard, Président de la FEJ.

Hélène Brédart